

LA REDUCTION GROUPE-CIBLE POUR TUTEURS

Arrêté royal du 16 mai 2003 pris en exécution du Chapitre 7 du titre IV
de la loi-programme du 24 décembre 2002 (I), article 20/4

Attention: compléter lisiblement.

1° Identification de l'employeur:

- a) **Dénomination:**
- b) **Adresse du siège social:**
.....
- c) **Numéro d'entreprise (BCE):**
et/ou numéro ONSS(APL): - -
- d) **Personne chargée du suivi du dossier:**
.....
- e) **Téléphone:** **Fax:**
Adresse e-mail:

2° Renseignements à fournir:

- a) Liste des travailleurs auxquels l'employeur fait appel en tant que tuteurs :
→ Nom et prénom des travailleurs
→ NISS (numéro de registre national) des travailleurs
→ Date à laquelle l'expérience pratique exigée était acquise (cfr. point b ci-dessous) et date de l'obtention du certificat ou du diplôme (cfr. point c).
- b) Pour chaque tuteur, l'attestation de l'expérience pratique requise d'au moins 5 années dans la profession apprise en tout ou partie dans le cadre du (des) stage(s) ou de la (des) formation(s) organisé(s) dans l'entreprise de l'employeur.
- c) Pour chaque tuteur, une copie du certificat de la formation de tuteur qu'il a suivie ou du certificat de réussite du test de validation de ses compétences de tuteur ou du diplôme pédagogique qu'il possède (et qui est en rapport avec la profession mentionnée au point b).

3° Chaque fois que vous faites appel à un ou plusieurs nouveaux travailleurs en tant que tuteurs, je vous remercie de me le communiquer en mentionnant :

- a) Le numéro de dossier attribué à votre entreprise.
- b) Pour chaque travailleur-tuteur:
 - Nom et prénom
 - NISS (numéro de registre national)
 - Date à laquelle l'expérience pratique exigée était acquise et date de l'obtention du certificat ou du diplôme.
- c) Pour chaque tuteur, l'attestation de l'expérience pratique requise d'au moins 5 années dans la profession apprise en tout ou partie dans le cadre du (des) stage(s) ou de la (des) formation(s) organisé(s) dans l'entreprise de l'employeur.
- d) Pour chaque tuteur, une copie du certificat de la formation de tuteur qu'il a suivie ou du certificat de réussite du test de validation de ses compétences de tuteur ou du diplôme pédagogique qu'il possède (et qui est en rapport avec la profession mentionnée dans point c).

Etabli à , le

Signature de l'employeur ou de son représentant et cachet de l'entreprise,

Ce dossier est à envoyer à:	Nathalie Spruyt SPF Emploi, Travail et Concertation sociale EMT – Direction des jeunes travailleurs et des travailleurs âgés Rue Ernest Blerot, 1 - 1070 Bruxelles
------------------------------------	---